



CODEP67
4 rue Jean Mentelin
67200 Strasbourg

Identifiant :
Interclub Jeunes Bas-
Rhin (minime-cadet)
2023-2024

PAGE N°

1

REGLEMENT DE L'INTERCLUB JEUNE DU BAS-RHIN (minime-cadet)

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	30/07/2017	Saison 2017/2018
C	06/11/2018	Saison 2018/2019
D	04/11/2019	Saison 2019/2020
E	09/02/2023	Saison 2022/2023
F	02/05/2024	Saison 2023/2024
G		
H		
I		

REDACTEURS

Christophe Montoya, responsable de l'IC jeunes du Bas-Rhin

DESTINATAIRES

Membres du CD du CODEP67, les clubs participants

 <p style="text-align: center;">CODEP67 4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant :</p> <p style="text-align: center;">Interclub Jeunes Bas-Rhin (minime-cadet) 2023-2024</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N°</p> <p style="text-align: center;">2</p>
--	---	--

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	5
ART. 2 COMPOSITION DES EQUIPES.....	6
ART. 3 DEROULEMENT D'UN INTERCLUB.....	6
ART. 4 FORFAITS	8
6. ANNEXES 1 et 2.....	9, 10

 <p style="text-align: center;">CODEP67 4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant :</p> <p style="text-align: center;">Interclub Jeunes Bas-Rhin (minime-cadet) 2023-2024</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N°</p> <p style="text-align: center;">3</p>
--	---	--

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler l'interclub jeunes du Bas-Rhin pour les catégories minime et cadet

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

- Guide du Badminton : Principes sportifs.
- Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.
- Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.
- Guide du Badminton : Statut des joueurs.

4. DEFINITIONS

- CODEP67** : Comité Départemental du Bas-Rhin.
- CDJ67** : Commission Départementale Jeunes du Bas-Rhin.
- CDOT** : Commission Départementale des Officiels Techniques.
- CLOT** : Commission Régionale des Officiels Techniques
- ICD** : Le Championnat Interclubs départemental Sénior.
- ICR** : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est Sénior.
- ICN** : Le Championnat Interclubs national Sénior.
- JA** : Juge-Arbitre.
- LGEBaD** : Ligue Grand Est de Badminton.
- RGC** : Règlement Général des Compétitions.
- ICJ MC** : L'interclub jeune du Bas-Rhin Minime-Cadet

 <p>CODEP67 4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg</p>	<p>Identifiant : Interclub Jeunes Bas- Rhin (minime-cadet) 2023-2024</p>	<p>PAGE N° 4</p>
--	---	----------------------------------

6. DESCRIPTION DETAILLEE

Organisation détaillée :

L'interclub jeunes est une compétition officielle organisée par le Codep 67, sous l'égide de la LGEBaD et ouverte aux catégories minime et cadet.

Chaque équipe classée 1ère de sa catégorie (X) remporte le titre de « Championne du CODEP67 Jeunes par équipe (X) ».

L'interclub Jeunes du Bas-Rhin se déroule sur 1 weekend dans une salle disposant d'au moins 7 terrains et s'inscrit dans le calendrier des compétitions jeunes diffusé par la CDJ67.

La gestion de l'interclub Jeunes du Bas-Rhin est confiée par le CODEP67 à la commission jeune du Codep 67 soutenue par le salarié LGEBaD, Christophe Montoya et par la stagiaire de la LGEBaD, Laura Lerley

Pour le CODEP67

Responsable de l'interclub départemental jeune
Christophe Montoya
Tél. : 06 07 37 03 09

Email : christophe.montoya@lgebad.com

Gestionnaire de l'IC MC
Email : lerleylaura73@gmail.com

 <p style="text-align: center;">CODEP67 4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant :</p> <p style="text-align: center;">Interclub Jeunes Bas-Rhin (minime-cadet) 2023-2024</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N°</p> <p style="text-align: center;">5</p>
--	---	--

ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de son inscription dans son équipe et être licencié dans un club du CODEP67.
- 1.2 Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : benjamins, minime, cadet.
- 1.3 Un joueur peut s'inscrire dans une équipe d'une catégorie supérieure à la sienne mais pas l'inverse.
- 1.4 Un joueur évoluant en ICR ou ICD peut participer aux interclubs jeunes.
- 1.5 L'inscription se déroule en 3 temps pour les clubs:
 1. Inscription des équipes dans les catégories correspondantes via <http://www.badnet.org> avant une date limite publiée par la CDJ67 lors des invitations envoyées aux clubs. Cette inscription se fait grâce à un compte CLUB badnet.
 2. Demande de capitanat via <http://www.badnet.org> pour chaque équipe inscrite. Cette demande se fait grâce au compte PERSO badnet des responsables club.
 3. Une fois que le capitanat est validé par la CDJ67, les responsables club (grâce à leur compte PERSO badnet), inscrivent via <http://www.badnet.org> tous les joueurs qui composent chacune des leurs équipes avant une autre date limite publiée également par la CDJ67 lors des invitations envoyées aux clubs (environ 15 jours après la date limite des inscriptions des équipes).
- 1.6 Les frais d'inscriptions sont de 30€ par équipe. En cas de forfait d'une équipe après la date limite d'inscription des équipes, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Les clubs peuvent inscrire plusieurs équipes par catégorie d'âge.
- 1.7 Deux clubs distincts (et pas + de deux clubs) peuvent s'unir afin de composer une équipe.
- 1.8 Le Codep 67 autorise ce « panachage » exclusivement dans un but promotionnel, l'objectif étant de permettre aux clubs n'ayant pas assez de joueurs dans certaines catégories de pouvoir tout de même participer à cette compétition.
- 1.9 Passée la date limite d'inscription des joueurs dans les équipes, aucun rajout de joueur ne sera autorisé sauf cas exceptionnel (maladie ou autre) la commission jugera alors au cas par cas. En revanche, il est possible de remplacer un joueur par un autre tant que ce dernier n'est pas inscrit dans une autre équipe et que la force de l'équipe n'est pas modifiée. Ce remplacement pourra se faire tant que l'interclub jeune n'a pas débuté.

 <p style="text-align: center;">CODEP67 4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant :</p> <p style="text-align: center;">Interclub Jeunes Bas-Rhin (minime-cadet) 2023-2024</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N°</p> <p style="text-align: center;">6</p>
--	---	--

- 1.10 Si une équipe n'a pas inscrit suffisamment de joueur pour avoir la composition minimale d'une équipe (voir 2.2) avant la date limite, son inscription ne sera pas prise en compte.

ART.2 COMPOSITION DES EQUIPES

- 2.1. La composition type d'une équipe est de 2 garçons et 2 filles permettant ainsi à chaque joueur d'une équipe de faire 2 matchs par rencontre. Mais il est possible d'inscrire plus de joueurs que la composition type.
- 2.2. La composition minimale d'une équipe est de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon.
- 2.3. Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CLOT ne pourront pas prendre part aux Interclubs Jeunes pendant la durée de la sanction.

ART.3 DEROULEMENT D'UN INTERCLUB

- 3.1. La compétition se déroule en poules d'équipes (dans la mesure du possible et sous réserve d'un nombre suffisant d'équipes inscrites par catégorie) puis en élimination directe jusqu'aux finales de chaque catégorie (sauf dans le cas de poule unique).
- 3.2. Dans la mesure du possible, des matchs de classements seront organisés pour les équipes qui ne seraient pas sorties de poule.
- 3.3. Dans la mesure du possible, les 2 premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour la phase d'élimination directe.
- 3.4. Chaque rencontre entre 2 équipes est composée de 5 matchs :1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD, 1 DMx, chaque match se jouant en 2 sets gagnants de 21 points.
- 3.5. Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matchs lors de la même rencontre.
- 3.6. Chaque équipe désignera un capitaine qui sera responsable de la feuille de présence et de la feuille de match de son équipe.
- 3.7. Chaque équipe doit être présente dans la salle 40 minutes avant sa première rencontre.
- 3.8. Deux documents seront à fournir successivement le jour de l'interclub par le capitaine (ou un responsable club):

 <p style="text-align: center;">CODEP67 4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant :</p> <p style="text-align: center;">Interclub Jeunes Bas-Rhin (minime-cadet) 2023-2024</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N°</p> <p style="text-align: center;">7</p>
--	---	--

- A. La feuille de présence, faisant état des joueurs présents le jour de la compétition (modèle en annexe 1). Cette feuille est à rendre une seule fois à la table de marque du lieu de compétition 35 minutes avant la 1^{ière} rencontre.
- B. La déclaration de composition d'une rencontre faisant état de la composition de l'équipe pour la rencontre à disputer (modèle en annexe 2). Cette feuille est à rendre à la table de marque du lieu de la compétition 20 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre (sauf mention contraire annoncée par la table de marque en cas d'avance ou retard).
- 3.9. Dans le cas d'une rencontre sans arbitre, les capitaines des 2 équipes sont responsables du remplissage et du retour la feuille de match signée par eux-mêmes à la table de marque à l'issue de la rencontre
- 3.10. Chaque joueur figurant sur la feuille de présence devra disputer au minimum un match lors de la phase considérée.
- 3.11. Si un joueur inscrit sur la feuille de présence ne participe à aucune rencontre, l'équipe sera déclassée et ne pourra pas prétendre au titre de champion départemental.
- 3.12. Avant le début d'une rencontre, si un joueur se blesse, le JA pourra accepter de le retirer de la feuille de présence afin de ne pas sanctionner l'équipe.
- 3.13. Lors d'une rencontre, si à la suite d'une blessure durant un match (ou à la suite d'un match), un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé sur la feuille de match par un autre joueur de son équipe (pour le match suivant uniquement et dans la mesure où celui-ci figurait au préalable sur la feuille de présence). Cependant, cela ne doit pas amener le joueur remplaçant à faire plus de 2 matchs lors d'une rencontre.
- 3.14. Si une équipe n'a pas la composition minimale de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon le jour de l'interclub elle sera déclarée forfait. Cependant, si une équipe n'a pas la composition minimale lors d'une rencontre à cause d'un retard d'un joueur(euse), l'équipe sera déclarée forfait sur la rencontre, mais le JA pourra accepter que cette équipe joue quand même la rencontre suivante si d'aventure le joueur(euse) manquant arrive à temps pour cette rencontre.
- 3.15. Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :
- Victoire + 1 point
 - Défaite 0 point
 - Forfait - 1 point (match non joué, cas d'une équipe ayant juste la composition minimale)
- 3.16. Le classement des équipes durant la phase de poules est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

	<p align="center">CODEP67 4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg</p>	<p align="center">Identifiant : Interclub Jeunes Bas- Rhin (minime-cadet) 2023-2024</p>	<p align="center">PAGE N° 8</p>
---	---	--	---

- Victoire + 3 points
- Nul + 2 points (cas d'1 des 2 équipes avec juste la composition minimale)
- Défaite + 1 point
- Forfait - 1 point

3.18 En cas d'égalité dans une poule entre 2 équipes, les équipes seront départagées par le résultat de leur confrontation directe pure, c'est-à-dire sans double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.

3.19 En cas d'égalité dans une poule entre 3 équipes, les équipes seront départagées dans l'ordre :

- ➡ A la différence des matchs,
- ➡ Puis si l'égalité persiste à la différence de sets,
- ➡ Puis si l'égalité persiste, à la différence de points
- ➡ Enfin si l'égalité persiste elles seront départagées par l'âge, l'avantage allant à l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune.
- ➡ Un tirage au sort déterminera au final les équipes s'il persiste encore une égalité

Comme pour le 3.18, pas de double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.

3.20 Les volants en plume seront fournis uniquement à partir des finales. Chaque équipe doit fournir 6 volants par rencontre. Le reliquat de volants non utilisés à l'issue d'une rencontre sera partagé de manière équitable entre les équipes. Le volant officiel sera le RSL 3. En cas de désaccord, ce volant sera en vente à la table de marque.



CODEP67
4 rue Jean Mentelin
67200 Strasbourg

Identifiant :
Interclub Jeunes Bas-
Rhin (minime-cadet)
2023-2024

PAGE N°

9

Annexe 1 : Feuille de présence d'un Interclub



Interclub jeunes 67

Déclaration de présence

Cette liste est à remettre à la table de marque (ou au JA) au plus tard 35mn avant le début des rencontres

Club :

Division :

Poule :

Lieu :

Date :

Joueurs

Nom	Prénom

Joueuses

Nom	Prénom

Nom et signature du capitaine de l'équipe :

Visa du juge-arbitre :

	<p align="center">CODEP67 4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg</p>	<p align="center">Identifiant : Interclub Jeunes Bas-Rhin (minime-cadet) 2023-2024</p>	<p align="center">PAGE N° 10</p>
---	---	---	--

Annexe 2 : Déclaration de composition d'une rencontre



Interclub jeunes 67

Déclaration de composition d'une équipe

Cette déclaration de composition est à remettre à la table de marque (ou au JA) au plus tard 20mn avant le début des rencontres

Rencontre :	Club 1 : Club 2 :
Date :	Equipe déposant la déclaration :
Heure prévue pour début de la rencontre	Déclaration à remettre au J-A avant :

Il n'existe aucun ordre préétabli dans la liste ci-dessous

Ordre proposé	Discipline	Composition
	DH	
	DD	
	SH	
	SD	
	MX	

Nom et signature du capitaine :

Heure du dépôt :

Observation du J-A :